

ZONE HUMIDE GUERBES-SANHADJA À SKIKDA

Un site classé zone Ramsar toujours à l'abandon

L'Association de promotion de la femme rurale a organisé, lundi dernier, une visite guidée à la zone humide de Guerbes-Sanhadja, relevant de la daïra de Ben Azzouz, à près de 70 km à l'est de Skikda.

L'action intervient dans le cadre du projet «Contribuer à promouvoir l'éducation environnementale au profit des écoliers de la zone humide Guerbes-Sanhadja», dont c'est le deuxième du genre financé par le WWF (World Wide Found, ou le Fonds mondial pour la nature) au profit de l'association.

Quarante personnes faisaient partie de la tournée, représentant la cellule d'animation mise en place par l'association et constituée de la direction des services agricoles, la Conservation des forêts, la direction de la PME et de l'artisanat, l'inspection de l'environnement, les directions de l'éducation et de la pêche et des ressources halieutiques, ainsi que de quatre associations, à savoir l'association instigatrice, Horizons 21, El-Bahdja et l'Office du tourisme de Ben Azzouz. A signaler également la forte présence de l'association Barik 21 de promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

L'objectif principal est la protection de la zone humide, et la préservation de la faune et de la flore par le biais de l'éducation environnementale au profit des écoliers de la région de Ben Azzouz, qui auront, à leur tour, à la répercuter à l'école et à la maison.

Les instituteurs exerçant dans les établissements scolaires Chidouh-Mohammed et Zougueb-Rabah, et invités dans ce cadre, ont tenu à rappeler qu'ils ignoraient l'existence de cette zone et n'en ont pris connaissance que via leurs élèves. «Nous avons préféré impliquer les instituteurs, avant les écoliers, dans l'objectif de contribuer à concrétiser les éléments de notre planning de travail. Pour cela, nous avons convenu avec les instituteurs de la possibilité de réserver périodiquement les 15 minutes de l'éducation civique à quelques notions d'environnement, notamment celles liées à la zone humide de Guerbes-Sanhadja», nous explique Souad Bouacida, présidente de l'Association de promotion de la femme rurale. Il est prévu aussi d'associer les habitants de cette zone – ils ne sont pas si nombreux –

«à cohabiter avec les éléments de la nature et de les protéger selon les moyens du bord», selon notre interlocutrice. La tâche ne sera pas aisée compte tenu de beaucoup de facteurs. Le premier, la multitude des habitants qui y vivent depuis des dizaines d'années. Ils se sont installés avec armes et bagages. «Je suis là depuis plus de vingt ans. J'ai deux enfants qui se sont mariés à intervalles récents. Pour un peu de confort, ils ont, à leur tour, bâti deux baraques en parpaings. Notre ressource principale est la culture de la figue de barbarie et de la pastèque, et ces quelques têtes de bovins qu'on voit près du lac qui nous sert de vivier pour l'irrigation, nos besoins domestiques et nos vaches.» L'agriculture dans cette région a également une spécificité de renom : la pastèque, l'une des plus délicieuses et la plus volumineuse du pays.

Les fellahs y accordent un intérêt particulier. Des centaines d'hectares y sont réservés. Les 14 lacs, garaas (marais) ou sous-zones (les appellations sont multiples) sont justement exploités pour l'irrigation de ces parcelles. Un habitant ira jusqu'à, selon ses déclarations, procéder à la culture de la chique ! Le deuxième, la mauvaise prise en charge de la zone. «Il n'y ni miradors ni plaques de signalisation permettant aux visiteurs de bien identifier les lieux», dira le responsable de l'office du tourisme de Azzaba. Abondant dans le même sens, le représentant de l'association Horizon 21 expliquera : «Normalement, à l'entrée de chaque lac, on trouve une plaque d'identification et, pourquoi pas, une petite explication sur l'appellation.» Pour sa part, le président de Barik 21 préconise l'utilisation des éoliennes pour éclairer un peu l'endroit. A noter également que l'accès aux différents lacs est impraticable, c'est dire que le délaissement est presque total. «C'est moi tout seul qui ai bricolé pour que vous ayez cette piste d'accès. J'ai déboursé plus de un million de cts», s'exclamera un habitant. Pourtant, des efforts ont été consentis dans le cadre de la concrétisation des objectifs du

millénaire, à travers notamment le plan stratégique Ramsar 2003- 2008 et la politique nationale visant la protection des zones humides et de la diversification biologique dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la désertification et de la lutte contre la pauvreté. Parmi eux, l'étude relative au projet de gestion du complexe des zones humides de la plaine Guerbes-Sanhadja a été lancée il y a de cela deux années. Délai de réalisation, 24 mois.

Le montant de l'étude a été fixé à 36 millions de dinars. Le financement sera réparti de la manière suivante : 50% par l'Etat, 33% par le Pnud et 17% par le Fonds mondial de l'environnement. Le projet en question comporte cinq phases : le diagnostic, l'évaluation des contraintes et potentialités, les options d'aménagement, l'élaboration de la fiche du plan de gestion intégré et le lancement de deux projets-pilotes dans le cadre du plan de développement.

Pour le suivi d'évaluation, un comité de suivi au niveau de la wilaya devrait s'en charger. Ceci en théorie, car l'attentat du 11 décembre 2007 visant le siège de l'ONU à Alger a tout chamboulé, le personnel du Pnud qui en a été chargé y trouva la mort. Selon des indiscretions, le projet serait sur le point d'être redynamisé. A titre d'information aussi, la zone humide de Guerbes comporte 14 sous-zones humides, d'où l'appellation de complexe.

En 2001, elle a été classée sur la liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. A ce jour, en Algérie, on compte 42 zones de cette importance, couvrant une superficie totale de 2 958 704 ha. Dans le monde, la Convention de Ramsar, signée en Iran en 1971, a inscrit dans cette même liste 1 641 zones humides d'une superficie totale de 146 millions d'hectares.

La région de Guerbes-Sanhadja est la seule au niveau national, avec le lac Tonga d'El-Tarf, à avoir répondu à cinq des huit critères fixés par la convention en question. Critère n°1 : la plaine de Guerbes contient des «sites» d'importance internationale qui fournissent des exemples représentatifs, rares et ou uniques de type de zone humide naturelle que ce soit pour le Maghreb, l'Afrique du Nord, la sous-région Afrique du Nord, Afrique

centrale ou bien même la région méditerranéenne. Critère n°2 : le complexe revêt une valeur spéciale de par la nidification de l'érismaure à tête blanche dont les effectifs de 10 couples dépassent le 1% international. Critère n°3 : la plaine de Guerbes-Sanhadja présente une valeur particulière pour le maintien de la diversité biologique en raison de la richesse et de la diversité de sa faune et sa flore ; sur une superficie de plus de 28 000 ha, se rencontrent environ 234 espèces végétales (sur 1 800 au total pour l'Algérie du nord), d'origine biogéographique diverse représentant 145 taxons directement inféodés au milieu aquatique, 50 espèces d'oiseaux ainsi que 27 espèces de d'odonates.

Parmi les espèces végétales recensées, 19 sont rares et 23 rarissimes. Critères n°6 : la population nicheuse d'érismaure à tête blanche du complexe de zones humides de la plaine Guerbes-Sanhadja dépasse le 1% de la population mondiale. Critère n°8 : le complexe est un lieu de migration et source d'alimentation de l'anguille et autres espèces non encore déterminées (mulets, barbeaux...). Le complexe de zones humides de la plaine de Guerbes-Sanhadja se situe au nord-est de l'Algérie, à l'ouest d'Annaba et du complexe de zones humides d'El-Kala, dans la wilaya d'El-Tarf. Le site est une grande plaine littorale bordée à l'ouest par les collines côtières de Skikda et à l'est par le massif forestier côtier de Chetaïbi. Sa superficie est de 42 100 ha.

Le caractère remarquable de sa flore et de sa faune a pour origine au moins trois éléments : sa diversité géomorphologique et donc pédagogique, son rôle de carrefour bioclimatique, entraînant une richesse élevée de la biodiversité. Le massif dunaire continental de la plaine est le réservoir hydrique de près de 40 hectomètres cubes qui génère une multitude de dépressions et de vallées formant lacs et garaas (marais). Ces données sont le fruit d'études réalisées par Boumezbeur A. et qui ont été présentées, il y a de cela deux années, dans la salle de l'APW. Tout cela n'est-il pas suffisant pour inciter les pouvoirs publics à prendre en considération ce site touristique par excellence ?

Zaïd Zoheir

BÉJAÏA Grève et sit-in de protestation du personnel d'intendance

Le conseil de wilaya de la coordination du personnel d'intendance de Béjaïa a organisé, mercredi, une journée de grève et de protestation, appuyée par un sit-in dans la matinée, devant le siège de l'éducation.

Le personnel d'intendance entend, à travers cette démonstration de force, dénoncer ce qu'il considère comme un «refus catégorique» de la directrice de l'éducation d'accorder une audience à ses représentants syndicaux malgré les «diverses sollicitations».

Les protestataires se sont également élevés contre les «sanctions arbitraires en contradiction avec le statut général de la Fonction publique et la gestion anarchique des postes hors mouvement, contrairement au statut particulier», lit-on dans leur déclaration rendue publique.

L'autre motif de cette brouille avec la direction de l'éducation, explique dans son document le conseil de wilaya de la coordination du personnel d'intendance de Béjaïa, est lié à «l'exclusion du personnel d'intendance (tous grades confondus) de la dotation budgétaire ainsi que l'absence de logements d'astreinte pour les grades concernés».

A. K.

SOUK-AHRAS Les bénéficiaires de logements FNPOS se plaignent des insuffisances techniques

Les bénéficiaires des 200 logements (FNPOS) réalisés à la cité Ghaloussi au chef-lieu de la wilaya de Souk-Ahras viennent d'adresser une requête à la direction générale du Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS). Ces derniers s'attendaient à acquérir des logements qui répondent aux normes, quelle ne fut donc leur déception de constater avec une grande amertume que ces immeubles souffrent d'une panoplie d'insuffisances criantes. En effet, ils se plaignent de l'inexistence de VRD, même les travaux extérieurs des aménagements n'ont pas été achevés à ce jour.

Le plus frappant c'est que les pluies qui se sont abattues au mois d'avril dernier sur la région ont engendré un glissement de terrain provoquant l'effondrement d'une partie du mur de soutènement au niveau de ce site. Les contestataires sont fermement décidés à frapper à toutes les portes dans l'espoir d'attirer l'attention de la direction générale.

Barour Yacine

VOL DE CÂBLES D'ÉLECTRICITE ET DE CANALISATIONS DE GAZ À ORAN

De nouveaux codes de loi

Coupures répétitives d'électricité, stabilité de la tension électrique, extension du réseau de branchement et autres sujets liés à l'approvisionnement en énergie étaient à l'ordre du jour du bilan dressé, mardi, à l'hôtel Royal, par la Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Ouest (SDO).

Lors d'un point de presse, M. Bensid Djelloul, PDG de la SDO, a imputé les imperfections reprochées à la SDO en matière d'approvisionnement à la persistance des phénomènes de vol de l'énergie et des câblages des installations de gaz et d'électricité.

Pour l'année 2008, le taux de pertes enregistré par la SDO, occasionnées par le vol de l'énergie, a avoisiné les 20%. «Un taux très alarmant», disent les spécialistes en la matière, et qui se chiffre à des milliards de centimes de préjudice financier. Souvent, selon les responsables de la SDO, «les zones à grande densité de fraude sont les plus touchées par les coupures de courant, notamment Haï El-Louze, Cimetière Américain,

Pont Albin, Sid El-Bachir, Terrain Miranda... à cause, bien évidemment, de la surcharge que subissent les transformateurs électriques chargés de l'alimentation de ces régions».

Malgré les campagnes de sensibilisation lancées pour lutter contre ce fléau et les efforts déployés par les équipes techniques chargées de déceler la fraude et réprimer ses auteurs, la situation actuelle ne semble pas encore satisfaire les responsables de la SDO, ni être du gré des nombreux abonnés qui se retrouvent souvent, et ce, pendant de longues heures, dans le noir, victimes des agissements irresponsables de personnes malhonnêtes.

Sur le plan des branchements illicites au réseau de la Sonelgaz, la SDO a annoncé que «le nombre de cas de fraude enregistré ayant fait l'objet de dépôt de plainte à travers les vingt directions de la distribution, toutes natures confondues, a été, pour l'année 2008, de l'ordre de 4 106 cas, dont 204 uniquement pour la wilaya d'Oran». A ce sujet, l'un des intervenants dira que

«c'est le temps énorme que met la justice à trancher dans ce genre d'affaire qui empêche que le recours au dépôt de plainte soit évident».

Le PDG de SDO lui répliquera en déclarant que «des projets de loi ont été proposés par la tutelle au ministère de la Justice pour mettre en place des mesures plus rigoureuses et plus accélérées, plus efficaces et plus pratiques pour l'éradication de ce fléau».

Par ailleurs, concernant le vol de câbles et de canalisations en cuivre des installations de gaz et d'électricité, pour l'année 2008, l'on saura que «175 actes de vandalisme ont été enregistrés, dont une quarantaine concernent les installations de gaz, causant un préjudice financier équivalent à 234 millions de dinars».

Nos interlocuteurs nous ont expliqué que les vols des tuyauteries en cuivre utilisées dans les installations de gaz, en plus du dommage financier, représentent une menace sérieuse pour la sécurité des abonnés.

B. A.